

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2020

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf
L'an deux mil vingt, le vingt-huit janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André –
M. PAGET Olivier - M. GIRINAL Jean Marc - M. LAMIDIEU Lionel - Mme GUENOT Lucienne
- Mme GAUTHEROT Annick
Absente excusée : Mme COSTILLE Brigitte.

Monsieur André AURIERE a été élu secrétaire.

Date de convocation : 22 janvier 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2019 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Forêt : programmation des travaux, année 2020 :

Le Maire présente le devis des travaux sylvicoles pour l'année 2020 qui consistent en des travaux de dégagement de plantations avec création de cloisonnements et de fourniture et mise en place de 1462 plants dans la parcelle 1 de la forêt communale, pour un coût de 6 173.14 € HT, soit 6 790.45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le programme présenté par le Maire,
- approuve le devis de l'ONF d'un montant de 6 790.45 € TTC,
- autorise le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents nécessaires pour cette opération.

3/ Budget 2020 : autorisation d'inscription de crédits en investissement :

Le Maire présente des factures d'investissement concernant les travaux du chemin piétonnier entre Buthiers et Voray/l'Ognon et de réaménagement des espaces publics Grande Rue et sollicite l'ouverture de crédits budgétaires au budget primitif 2020 pour payer ces factures:

- à l'article 2152 (installation de voirie) dépense d'investissement : 2 000.00 €,
- à l'article 2151 (réseaux de voirie) dépense d'investissement : 30 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'ouverture des crédits budgétaires suivants :

- article 2152 : 2 000.00 €,
- article 2151 : 30 000.00 €,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Travaux de réaménagement des espaces publics : informations :

Le Maire informe le Conseil municipal que l'appel d'offres concernant les travaux de réaménagement de la Grande Rue et d'aménagement des espaces publics, a donné lieu à quatre réponses. Les offres sont actuellement analysées par le maître d'œuvre qui présentera les résultats de l'analyse jeudi 06 février à 19H00. Tous les Conseillers sont invités à participer à cette réunion.

5/ Elections municipales : planning du bureau de vote :

Le Maire sollicite les membres du Conseil municipal afin d'organiser la tenue du bureau de vote le jour du scrutin du 15 mars pour les élections municipales. Le planning est défini comme suit :

de 08H00 à 10H30	de 10H30 à 13H00	de 13H00 à 15H30	de 15H30 à 18H00
Didier MAGNIN	Guy DIDIER	Hervé MILLET	Guy DIDIER
Annick GAUTHEROT	Lucienne GUENOT	Lionel LAMIDIEU	Olivier PAGET
Jean-Marc GIRINAL	André AURIERE	Didier MAGNIN	Brigitte COSTILLE

6/ Questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil qu'un contrôle par l'organisme gérant le label PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt) aura lieu lundi 17 février. Il s'agit de vérifier, sur site, l'exécution de tous les points de la charte « PEFC ». Le contrôle aboutit à un maintien du label ou à des recommandations ou des prescriptions voire à une radiation.
- **Le Maire informe le Conseil de certains dossiers gérés par la Communauté de communes, qui ne seront pas clos à la fin de la mandature et qui nécessitent une vigilance tout particulière :**
 - . **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations): cette compétence a été transférée à la Communauté de communes. Précédemment, elle était de la responsabilité de la commune et pour cela, la commune adhérait au SMAMBVO (Syndicat d'aménagement de la basse et moyenne vallée de l'Ognon). La communauté de communes a émis l'idée que le coût de cette activité soit supporté uniquement par les communes riveraines de l'Ognon, à hauteur des cotisations versées au SMAMBVO. Le Maire a exprimé sa position au sein du Conseil communautaire, à savoir: « s'agissant d'une compétence communautaire, l'ensemble des communes ou des habitants des communes doit contribuer au financement ».
 - . **Solde des budgets des services « eau » et « assainissement » :** au moment du transfert de la compétence à la CCPR, les conseillers communautaires ont décidé que les excédents des budgets « eau » et « assainissement » des communes devaient être versés à la communauté de communes. Ce qu'a fait la commune de Buthiers. Or, certaines communes refusent aujourd'hui de transférer leurs excédents. Soit la CCPR

contraint les communes réticentes à verser leurs excédents, soit la CCPR rembourse les communes qui ont déjà versé. Le suivi de ce dossier devra être assuré au-delà de la présente mandature.

. **PLUI** : des contestations de zonages dans certaines communes étant encore en cours, le PLUI ne sera pas validé avant la fin de l'année 2020.

. **Le PACT** (Plan d'Action Territorial) établi par rapport à des priorités départementales et cofinancé par le département sera élaboré en début de mandature. La réalisation du terrain de sport, rue des Vignes, pourrait, peut-être s'inscrire dans ce PACT.

. **Fiscalité** au niveau de la Communauté de communes : le Maire rappelle les taux d'imposition de la CCPR et les taux des communautés de communes du département ainsi que la moyenne des taux des communautés de communes de la France entière.

. **Dépenses concernant les eaux pluviales** : lorsque le réseau est unitaire (eaux pluviales et eaux usées), et lorsque des travaux doivent être effectués sur ce réseau, la communauté de communes envisage de faire payer les communes à hauteur de 50% du montant des travaux. Ce qui n'est pas acceptable puisque les communes n'ont plus de budget « assainissement »

- **festival de caves** : nous accueillerons, à nouveau, cette année, le Festival de caves vendredi 29 mai,
- et **l'épicerie culturelle** : les samedis 20 juin, 27 juin et 4 juillet à 19H30.
- les **visites commentées** du village sont également reconduites en 2020.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 février 2020 à 20H00.